



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de mars à quatorze heures,**  
**Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE**, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 11

Date de la convocation : le 22 mars 2023

**Présents** : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, Mme Colette GROIZARD, Mme Christianne COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD

**Absents ayant donné un pouvoir** : M. Jean-Maurice FOUASSON (donne pouvoir à M. Louis GIBIER), Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNÉE), Mme Martine POMARE (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN)

**Absents** : M. Guy ATLE, Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND

**Désignée secrétaire de séance** : Mme Myriam PRAUD

**DEL2023-001 Versement de la subvention du CCAS au budget annexe La Rocterie au titre de 2022**

Par délibération en date du 15 février dernier, le conseil municipal a approuvé le versement d'une subvention au CCAS à hauteur des déficits de fonctionnement constatés à la clôture de l'exercice 2022 des budgets CCAS et de la Résidence la Rocterie.

Il est alors proposé que le CCAS, bénéficiaire de la totalité de la subvention communale, verse une participation de 4 967.50 € au budget annexe de la Rocterie au titre de 2022 afin de couvrir le déficit constaté.

**Sur proposition de la commission du 22 mars dernier,**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** le versement de la subvention du CCAS vers le budget annexe de La Rocterie pour un montant de 4 967.50 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.



DELIBERATION PUBLIEE

Le 14/04/2023

Le Président du CCAS  
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que  
dessus

Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,  
En mairie, le 14/04/2023

La secrétaire de séance,  
Myriam PRAUD

